



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE 2019
qui s'est tenue le samedi 23 Novembre 2019
à la Crinière

Jacky LUCAS, président de l'AS Crinière, déclare la séance ouverte à 17h30

68 membres sont présents ou représentés à l'assemblée générale

Objet de la présente assemblée générale extraordinaire :

➤ **Modifications des statuts**

Ces statuts établis le 29/11/1988 (déclarés en préfecture) avaient déjà fait l'objet de modifications suite à un vote en assemblée générale du 29/11/2015
Ces statuts modifiés ont fait l'objet d'une déclaration en préfecture .

Ces modifications portent :

1) Sur partie de l'article 9 intitulé « BUREAU » et concerne la phrase :

« Le président de l'association devra être membre actif de l'association depuis au moins 6 ans »

Résolution proposée :

« Le président de l'association devra être membre actif de l'association depuis **au moins 3 ans** »

La résolution 1 proposée est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés

2) Sur la possibilité d'une administration en co-présidence : 2 ou 3 co-presidents

Résolution proposée :

Le terme « président » sera complété à chaque fois que nécessaire par le terme :
« ou co-présidents »

La résolution 2 proposée est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ces statuts modifiés feront l'objet d'une déclaration en préfecture dans un délai inférieur à 3 mois selon la loi en vigueur.

Personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h00

Le Président

le secrétaire

Statuts modifiés joints (4 pages)

